

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 juin 2025 à 19H

A Thouars
STATION T

Date de la convocation : 20 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : **35**
Présents : **23**
Excusés avec procuration : **6**
Absent : **6**
Votants : **29**

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DES VOIES COMMUNALES.

Session ordinaire.

Secrétaire de la séance : M. Patrice CESBRON.

Présents : Monsieur le Maire : M. PAINEAU, Mmes ETIENNE, FLEURET, JUBLIN, LANDRY, MAHIET-LUCAS, PAINEAU, ROQUAIN, ROUX, THEBAULT, MM. BIZAGUET, CESBRON, CHARRE, CHAUVIN, COCHARD, DESSEVRES, DUMONT, GODRIE, GUENECHAULT, JOLY, LAHEUX, NOIRAUD et PINEAU.

Excusés avec procuration : Mme BAUDOUIN, Mme CARDOSO, M. CHAUVEAU, M. FORT, Mme GENTY et M. LIGNE qui avaient respectivement donné procuration à Mme ETIENNE, M. LAHEUX, Mme PAINEAU, M. CESBRON, Mme JUBLIN et M. DUMONT.

Absents : Mmes BARON, DIDIER, HEBERT, SUAREZ, MM. MINGRET et THOMAS.

8.3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - VOIRIE - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DES VOIES COMMUNALES.

Rapporteur : Bernard PAINEAU, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2213-28, L. 2213-29 et R. 2121-10 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article L. 141-10 ;

Vu la circulaire n° 2014/005 du 18 mars 2014 relative à l'adressage dans les communes, émise par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) et la Poste ;

Vu le guide de l'adressage édité par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et La Poste ;

Vu les réunions publiques organisées les 12 mai, 20 mai, 27 mai et 12 juin sur l'ensemble des quatre communes,

Vu l'avis de la commission des Services Techniques en date du 19 juin 2025.

Considérant les difficultés liées à la présence de doublons ou triplons dans la dénomination de certaines voies, générant des erreurs d'adressage, des confusions dans la distribution du courrier, et des retards d'intervention des services d'urgence ;

Considérant que ces difficultés compromettent à la fois la bonne organisation des services publics, la sécurité des administrés et le bon fonctionnement des systèmes de géolocalisation ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder, dans l'intérêt général, à la modification de la dénomination des voies concernées ;

Considérant qu'une consultation préalable des riverains a été faite auprès des habitants des rues concernées et qu'un accompagnement est prévu pour faciliter leurs démarches administratives liées à ce changement ;

Considérant la nécessité pour les collectivités territoriales de disposer d'un référentiel d'adresses fiable dans le cadre de la Base Adresse Nationale (BAN) ;

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Un audit interne de l'adressage communal a été réalisé afin d'identifier les doublons et triplons dans la dénomination des voies de la commune. Cette analyse a pris en compte le nombre d'habitants concernés ainsi que les diverses spécificités techniques de ces rues.

À la suite de cet état des lieux, un groupe de travail composé d'élus et d'agents municipaux de la Direction des Affaires Générales a examiné les situations recensées. Il a été décidé de procéder dans un premier temps au changement de nom des voies présentant le moins de contraintes techniques et touchant un nombre restreint d'administrés, afin de garantir une mise en œuvre progressive et maîtrisée de la démarche.

Dans ce cadre, plusieurs réunions de concertation ont été organisées avec les habitants concernés, permettant de recueillir leurs observations, d'échanger sur les propositions de noms de rue, et de retenir, de manière partagée, les nouvelles dénominations à attribuer. Ces réunions ont eu lieu :

- Le 12 mai à la mairie déléguée Missé
- Le 14 mai à la salle socio-éducative de Rigné,
- Le 20 mai avec les habitants de Sainte-Radegonde et de Mauzé-Thouarsais,
- Le 27 mai avec les habitants de Thouars historique,
- Le 12 juin avec les habitants de Sainte Radegonde.

La démarche menée vise à concilier les impératifs d'efficacité administrative avec le respect de l'histoire locale et l'adhésion des riverains.

Les modifications suivantes sont proposées à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Dénomination actuelle	Commune	Proposition de dénomination
Impasse de la fontaine	Mauzé-Thouarsais, Rigné	Impasse des jardins
Rue de Bel Air	Thouars	Chemin de Bel Air
Rue de Bel Air	Mauzé-Thouarsais	Rue de Moutiers
Rue de la fontaine	Missé, Luguet	Rue du Bas Luguet
Rue de Fleury	Thouars	Chemin de Fleury
Rue des acacias	Mauzé-Thouarsais, Rigné	Rue des promenades
Route d'Argenton	Mauzé-Thouarsais, Soulbroy	Rue de la Levée
Rue du lac	Mauzé-Thouarsais	Rue de la Butte
Impasse de la vallée	Sainte-Radegonde	Impasse de la Gagée
Route de Mauzé-Thouarsais	Mauzé-Thouarsais, Rigné	Rue de la carrière rose
Route de Mauzé-Thouarsais	Mauzé-Thouarsais	Route de Sainte-Radegonde
Rue Georges Clémenceau	Sainte-Radegonde	Rue de Lanzarote
Rue des pressoirs	Thouars	Chemin des pressoirs
Place de l'Eglise	Sainte-Radegonde	Place de l'Eglise de Sainte-Radegonde

Il est demandé à l'Assemblée :

- D'approuver les modifications de noms de rues telles que présentées en annexe à compter du 1^{er} septembre 2025,
- D'autoriser la mise à jour des bases d'adresses nationales (BAN),
- De notifier ces changements aux partenaires institutionnels (services de l'Etat, sécurité civile, opérateurs publics, la Poste),
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Élu ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré, à Thouars, le 26 juin 2025.

Le secrétaire de séance,
Patrice CESBRON

Le Maire,
Bernard PAINEAU

La présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura été transmise au représentant de l'État pour contrôle de légalité et qu'elle aura été publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.